



# **SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du Comité Syndical  
du 4 décembre 2012*

## **Réunion du Comité Syndical du 4 décembre 2012**



Le Comité Syndical s'est réuni le 4 décembre 2012, Salon d'Honneur de la Mairie d'Abbeville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE

### **ASSISTAIENT A CETTE REUNION :**

#### **Membres titulaires**

##### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Bernard DAVERGNE

##### **Représentants des Communes**

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

#### **Membres suppléants**

##### **Représentants des Communes**

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Laurent FROMENTIN
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE
- Monsieur René FICHAUX

### **Participaient également à cette réunion :**

- Monsieur Claude VILCOT, Maire de Groffliers, Vice-Président de la Communauté de Communes Opale Sud
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Bernard BLOUIN
- Monsieur Norbert DION
- Monsieur Régis DELANNOY
- Madame Gaëlle SCHAUNER

- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Matthieu BLIN
- Madame Valérie MONFLIER

**ABSENTS EXCUSES :**

- Monsieur Frédéric LEONARDI
- Monsieur Gérard BORDE
- Madame Corinne VASSALI
- Monsieur Bruno DALLE

**Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON LE TYRANT
- Madame Daniel DESTRUEL
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Claude JACOB

**Représentants des Communes**

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Marc VOLANT

**RELEVES DE DECISIONS**

✓

**Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard pour l'année 2011**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard pour l'année 2011.*

**1. Approbation des comptes rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical du 29 octobre 2012**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver les comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical en date du 29 octobre 2012.*

**Service Juridique**

**2. Statuts du Syndicat Mixte**

*Conformément aux statuts du Syndicat Mixte, pour les délibérations relatives à la modification de statuts ; le quorum est atteint lorsque les deux tiers des délégués sont présents.*

*Cette délibération n'a pu être adoptée car le quorum des 2/3 n'était pas atteint.*

### **3. Confortement des zones urbanisées du Vimeu – Phase 2 – Signature d'une convention avec le Conseil régional de Picardie**

La convention relative au financement du confortement des zones urbanisées du Vimeu a pour objet de préciser les engagements des parties ainsi que les modalités de participation de la Région au financement de la phase travaux de l'opération de confortement des zones urbanisées du Vimeu (phase 2) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Mixte.

Le projet consiste à remettre en état le cordon de galets de Cayeux-sur-Mer et à créer 24 épis supplémentaires. La remise en état du cordon de Cayeux-sur-Mer consiste en un rechargement massif de galets afin de revenir à l'état de référence de 1994.

Une subvention de 4 389 500,00 € sur un coût d'opération de 17 158 000 € HT et une assiette subventionnable de même montant, est allouée en autorisation de programme au Syndicat Mixte, à titre de participation au financement de cette opération.

*Monsieur MAQUET demande sur quoi portent les modifications de financement. Le Président lui indique que seul le financement Région a été modifié et réajusté.*

*Monsieur MANABLE rappelle aux membres du Comité Syndical que la Région Picardie est le plus important financeur dans le cadre de cette opération.*

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative au financement du confortement des zones urbanisées du Vimeu – Phase 2, et a autorisé le Président à la signer.***

### **4. Signature de la charte de partenariat avec le Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard (ROLNP)**

Le projet de Charte de Partenariat avec le Réseau a pour objet de définir les engagements et les actions réciproques du ROLNP et du Syndicat Mixte pour la constitution du centre de ressources documentaires.

*Monsieur MANABLE demande si on a connaissance des résultats du LIDAR. Le Président lui répond que l'on va faire des recherches.*

*Monsieur MAQUET demande qu'il y ait une restitution des données.*

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la Charte de Partenariat avec le ROLNP, et a autorisé le Président à la signer.***

### **5. Convention de gestion cynégétique entre le Conservatoire du Littoral et l'Association des Huttes Firmin – Ajustement de la redevance 2012 – 2013**

Par délibération en date du 13 mai 2011, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer une convention de gestion cynégétique avec le Conservatoire du Littoral et l'Association des Huttes Firmin, suite à une acquisition foncière par le Conservatoire dans le Hâble d'Ault, en avril 2010, d'une superficie de 31 hectares.

Désormais, la chasse y est pratiquée de manière raisonnée (horaires stricts, nombre d'appelants et prélèvements limités...) et exemplaire comme le relatent de nombreux journaux spécialisés.

L'Association compte près de 120 adhérents, dont 100 en provenance du département de la Somme et 70 de la Picardie Maritime. Elle doit verser au Syndicat Mixte, pour chaque saison de chasse, une redevance fixée à 57 000 €. Cette somme correspond au coût de 34 tours de hutte loués dans les 5 huttes de chasse du domaine, le 35<sup>ème</sup> tour étant réservé à l'ancien propriétaire, Gérard Firmin, comme le précise la réserve d'usage prévue dans l'acte de vente : « le vendeur fait réserve à son profit

*jusqu'au jour de son décès du droit d'usage tous les vendredis au samedi de l'installation dénommée Firmin ».*

Conformément aux dispositions de l'article 3.1 de la convention, la redevance sert « *au financement de la gestion et à la restauration des milieux naturels du site du Hâble d'Ault. Ce montant pourra être révisé en cas de prise en charge directe de travaux par l'Association après accord du Conservatoire et du gestionnaire* ».

Pour la saison de chasse 2011-2012, suite aux importants travaux de remise en état des installations cynégétiques à la charge de l'Association, le Comité Syndical avait autorisé à réduire de 10 000 € le montant de cette redevance en émettant un titre de recettes de 47 000 € à l'encontre de l'Association des Huttes Firmin.

Pour la saison de chasse 2012-2013, la redevance est fixée à 55 950 € en raison de travaux d'amélioration d'accessibilité d'une hutte non réalisé pour leur coût jugé excessif ayant engendré une baisse de la redevance prévue dans la convention de 1 050 €. L'Association, en accord avec le Conservatoire du Littoral et le Syndicat Mixte, a pris à sa charge différents travaux d'investissement (menuiserie, ébénisterie, peinture..) liés notamment à des travaux de gros œuvre pris en charge habituellement par le Syndicat Mixte. Elle a été amenée à réaliser des dépenses d'investissement (menuiserie, peinture, barques, extincteurs, produits de dératisation, essence, débroussaillage, matelas..), dont le montant retenu par le Conservatoire s'élève à 3 818,04 €.

***Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, pour la saison de chasse 2012-2013, de réduire le montant de la redevance de 4 868,04 € et a autorisé le Président à émettre un titre de recettes de 52 131,96 € à l'encontre de l'Association des Huttes Firmin.***

## **6. Signature d'une convention de partenariat avec France Bleu Picardie**

Les sites de Destination Baie de Somme ont pu apprécier les retours positifs du partenariat 2011-2012. Beaucoup d'interviews valorisant les sites et les restaurants Destination Baie de Somme ont été réalisées, et près de 400 visiteurs sont venus sur les sites grâce au pass été.

En 2013, le Syndicat Mixte souhaite renouveler ce partenariat avec France Bleu et valoriser ainsi nos équipements touristiques via sa nouvelle grille de programmes qui propose depuis septembre 2012, plus d'émissions thématiques le week-end.

Le Syndicat Mixte sera également un invité privilégié lors d'émissions exceptionnelles qui auront lieu sur le territoire. Sa participation aura pour but d'expliquer les actions et les projets à venir dans le cadre de son périmètre d'intervention et de ses compétences (aménagement du territoire, gestion des milieux naturels, taxe de séjour, protection du trait de côte...).

*Monsieur BAILLET demande qui décide de la mise en place des animations. Le Président lui indique que les décisions sont prises en interne en collaboration avec le service Communication.*

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement du partenariat en 2013, avec France Bleu, a approuvé la convention et a autorisé le Président à la signer.***

## **7. Rapport d'information - Marché de traitement et d'édition des bulletins de paye pour le personnel de la régie de Destination Baie de Somme**

Une consultation a été lancée dans le courant du mois d'octobre 2012 pour la passation d'un marché portant sur les prestations de traitement et d'édition des bulletins de paye du personnel des sites de la régie Destination Baie de Somme.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée, non alloti, passé avec un opérateur économique pour la réalisation des fiches de paye et prestations annexes (déclarations aux organismes sociaux, etc.)

pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année. Ce marché est estimé à environ 35 000 €HT par an.

Le marché a été attribué et signé avec le Cabinet KPMG Facilio sis à SAINT-LO (50), ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, qui était la moins disante et avec une qualité de prestations attendues jugée satisfaisante.

*Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.*

## **8. Signatures de marchés par anticipation**

8/1 - Marché de fourniture et livraison de maillots de bains, accessoires et jeux de piscine pour l'Aquaclub

Une consultation a été lancée dans le courant du mois d'octobre 2012 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de maillots de bain, accessoires et jeux de piscine pour la boutique de l'Aquaclub de Belle Dune.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser par anticipation, le Président à signer ces marchés ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.*

8/2 - Marché de fourniture et livraison de vêtements thématiques pour le Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme

Une consultation sera lancée dans le courant du mois de décembre 2012, pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de vêtements pour les boutiques des sites de la régie Destination Baie de Somme.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser par anticipation, le Président à signer ces marchés et les actes d'exécution s'y rapportant.*

## **9. Développement du Plan d'Actions Prévention Inondation de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie – Attribution du marché**

Par délibération en date du 31 janvier 2012, le Comité Syndical a autorisé le lancement d'une consultation portant sur le développement du Plan d'Actions Prévention Inondation de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Cette étude est régie par une convention de groupement de commandes conclue entre le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et la Communauté de Communes Opale Sud.

Le marché se décompose en 2 lots non séparés :

### **Lot 1 « Rédaction du PAPI complet » :**

- **Phase 1 « Réalisation du diagnostic et élaboration de la modélisation de l'état initial du périmètre de l'étude » :**
  - mise à jour et complétude du diagnostic du périmètre de l'étude (dont chiffrages et réalisations des données complémentaires),
  - diagnostic des dispositifs de protection existants et caractérisation de l'aléa.
- **Phase 2 « Elaboration de la stratégie à l'échelle du périmètre d'étude et modélisation projet »**
- **Phase 3 « Finalisation du dossier complet pour une labellisation »**

## **Lot 2 « Communication/concertation » :**

- mise en place d'une plate-forme d'échanges,
- rédaction des supports de vulgarisation,
- conduite des réunions, rédaction des notes de synthèses publiables,
- le lot 2 comprend : 1 tranche ferme et 3 tranches conditionnelles.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 décembre 2012 et a retenu la Société ARTELIA Eau et Environnement ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de choix des offres.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché avec la Société ARTELIA Eau et Environnement ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de choix des offres, pour un montant s'élevant à :*

*Lot 1 : 1 969 000 € HT, soit 2 355 522 € TTC (phase 1 – 2 – 3 plus options)*

*Lot 2 : 129 500 € HT, soit 154 882 € TTC (tranches ferme et conditionnelle sans option) ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.*

### **10. Confortement des zones urbanisées du Vimeu : implantation des épis sur la plage de Cayeux-sur-Mer : avenant n° 1 « complément pour l'étude d'impact »**

En septembre 2011, le marché « complément pour l'étude d'impact » a été attribué au bureau d'études CREOCEAN. Il prévoyait la réalisation de compléments pour l'étude d'impact concernant l'implantation d'épis sur la plage de Cayeux-sur-Mer avant un dépôt des dossiers réglementaires auprès des services de l'Etat pour instruction.

Un premier dossier a été déposé en février 2012. Des compléments ont été demandés par les services de l'Etat et a fait l'objet du dépôt de dossier complété le 16 mai 2012.

Suite à ce dépôt, les services de l'Etat ont déclaré le dossier irrecevable par courrier en date du 23 juillet 2012, pour des raisons de compensation des impacts et de la non possibilité d'extraire des matériaux à la Pointe du Hourdel. Pour cette raison, le dossier a du être revu par le cabinet CREOCEAN.

Le bureau d'études CREOCEAN, désireux d'assurer son rôle de conseil auprès du Syndicat Mixte, a donc remodifié l'étude d'impact permettant de présenter un nouveau dossier en octobre 2012 aux services de l'Etat. Le montant de cette prestation s'élève à **5 800,00 € HT**, soit 6 936,80 € TTC (TVA au taux de 19,6 % incluse).

Le montant des prestations correspondant à une augmentation de 25,7 %, porte le montant du marché de la tranche ferme à 28 385 € HT, soit 33 948,46 € TTC.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 relatif au complément pour l'étude d'impact concernant l'implantation des épis sur la plage de Cayeux-sur-Mer et a autorisé le Président à le signer sous réserve de la recevabilité du dossier d'enquête publique auprès des services de l'Etat.*

### **11. Belle Dune Centre – Travaux d'aménagement des abords des résidences Pierre et Vacances : avenant n° 2**

Par délibération en date du 18 février 2011, le Comité Syndical a attribué le lot n° 4 « Espaces verts – Mobilier - Clôtures » à la société VIDAM pour un montant s'élevant à 22 674,30 € HT, soit 27 118,46 € TTC.

Par avenant n° 1, ce marché a été transféré à l'entreprise France Environnement à Amiens, repreneur de la branche espaces verts de VIDAM.

Le présent avenant n° 2 porte sur les quantités en plus-values de mise en place de terre et de clôtures, les moins-values de travaux d'abattage ou d'élagage, et un poste en plus-value de fourniture et pose de bornes.

Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à 1 451 € HT, soit 1 735,39 € TTC qui représente une augmentation de 6,40 % portant le montant total du marché à 24 125,30 € HT, soit 28 853,86 € TTC.

Monsieur WADOUX demande si on entretient les limites de propriétés à Belle Dune. Le Président lui répond que cette obligation fait partie du protocole d'accord avec Pierre et Vacances et que le Budget Annexe de la ZAC du Royon est équilibré par la vente des terrains à Pierre et Vacances.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°2 relatif aux travaux d'aménagement des abords des résidences Pierre & Vacances de Belle Dune Centre, lot n°4 « espaces verts – mobilier - clôtures », et a autorisé le Président à le signer.*

**12. Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de septembre, octobre jusqu'au 15 novembre 2012**

*Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.*

**Service Finances**

**13. Evolution de la participation financière des membres du Syndicat Mixte**

*Monsieur MAQUET exprime son désaccord quant à l'évolution de la participation de la Commune de Mers-les-Bains. Il indique qu'il souhaite sortir du Syndicat Mixte. Il indique également qu'au regard du gel des dotations, sa commune a de plus en plus de mal à faire face aux dépenses.*

*Monsieur LECOMTE rappelle l'importance du rôle du Syndicat Mixte dans le cadre de la défense contre la mer et du projet des 24 épis, ainsi que les gros efforts faits au Sud de la Baie de Somme.*

*Monsieur LETOCART fait part de son mécontentement quant à l'augmentation de la participation de la commune de Noyelles-sur-Mer et exprime également son désaccord.*

*Monsieur LOTTIN indique que le Syndicat Mixte défend bien les dossiers concernant la protection contre le littoral et rappelle l'importance que le PAPI soit porté par le Syndicat Mixte.*

*Monsieur MANABLE indique aux membres du Comité Syndical que dans un Syndicat Mixte tout le monde doit être solidaire et rappelle le travail considérable qu'a fait depuis 30 ans le Syndicat Mixte.*

*Monsieur BAILLET rappelle que préalablement aux votes de l'évolution des cotisations, il souhaiterait pouvoir en discuter avec son Conseil Municipal.*

*Le rapport n'a pas été approuvé en l'absence du nombre de voix nécessaire.*

**14. Attribution d'indemnités de conseil au Receveur Percepteur**

Compte tenu de la réalité des missions effectivement exercées par le Receveur Percepteur au profit du Syndicat Mixte, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de donner une suite favorable à cette demande et a accordé au Receveur Percepteur des indemnités de conseil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et pour l'année 2012, le montant brut de 1 009,09 € pour le Syndicat Mixte et le montant brut de 1 403,06 € pour la régie Destination Baie de Somme. Les modalités de calcul et les montants sont établis conformément à l'article 4 de l'Arrêté Ministériel en date du 16 décembre 1983.*

## 15. Budget Annexe Destination Baie de Somme – Décision modificative n° 4

### Section d'investissement

Afin de rétablir l'équilibre budgétaire des chapitres 040 et 042 entre les sections d'investissement et de fonctionnement, nous vous proposons d'augmenter le chapitre 040 au niveau des dépenses d'investissement de 37 000 € en raison de la comptabilisation des reprises de subventions d'investissement sur des biens nouvellement amortis sur 2012 et d'imputer sur les sommes inscrites au chapitre 020 « dépenses imprévues » le même montant.

Les modifications sont les suivantes :

Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section »	:	+ 37 000 €
Article 13913	+ 35 800 €	
Article 13918	+ 1 200 €	
Chapitre 020 « Dépenses imprévues »	:	- 37 000 €
Article 020 Dépenses imprévues :	- 37 000 €	

### Section de fonctionnement

Les modifications sont les suivantes :

En recettes :

Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section »	:	+ 37 000 €
Article 777 « subventions transférées au résultat » :	+ 37 000 €	

En dépenses :

Prévoir un complément au niveau des intérêts courus non échus pour nous permettre d'enregistrer la totalité des montants courus pour 100 €.

Chapitre 66 « Charges financières »	:	+ 100 €
Article 66112 « ICNE rattachés » :	+ 100 €	

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à ces modifications budgétaires.*

16. Budget principal : décision modificative n° 3

### 1 – Section de fonctionnement

#### **Recettes de fonctionnement :**

L'application de la taxe de séjour forfaitaire aux ports de plaisance nous conduit à enregistrer des recettes supplémentaires qui n'avaient pas été inscrites initialement au budget de l'année 2012.

L'inscription complémentaire est la suivante :

<i>Inscription complémentaire au Chapitre 73 – Impôts et taxes :</i>		<b>+ 20 000 €</b>
Art 7362 Taxe de séjour :		+ 20 000 €

#### **Dépenses de fonctionnement :**

Suite à l'encaissement sur l'année 2012 d'arriérés de la taxe de séjour provenant d'années antérieures, nous pouvons procéder à un reversement intégral de taxe de séjour aux communes sur la base des encaissements réalisés en 2012.

L'inscription complémentaire est la suivante :

**Inscription complémentaire au Chapitre 014 – Atténuation des produits : + 20 000 €**

Art 7398 Reversements, restitutions et prélèvements divers : + 20 000 €

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires modificatives.***

## **17. Taxe de Séjour**

### **I – Répartition des sommes perçues au titre des années 2011 et 2012**

Lors de sa réunion en date du 22 juin 2012, le Comité Syndical a adopté la répartition des sommes liées à la taxe de séjour au réel et à la taxe de séjour forfaitaire pour les années 2010 et 2011, selon les comptes arrêtés au 18 mai 2012.

Depuis le 18 mai 2012 et jusqu'au 16 novembre 2012, les montants à reverser sur le produit de la taxe de séjour au réel et la taxe de séjour forfaitaire pour les années 2011 et 2012 se répartissent, pour un montant total de 266 519,55 €.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la répartition des sommes proposées pour les années 2011 et 2012 et a autorisé le Président à effectuer les mandatements correspondants.***

## **18. Reversement de la quote-part des tickets restaurants au Comité d'Entreprise**

La quote-part du montant global des tickets restaurant perdus ou périmés, remboursée au Syndicat Mixte par la Société EDENRED, s'élève à 123 €.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette somme doit être versée au Comité d'Entreprise.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser la somme de 123 € au comité d'entreprise.***

## **19. Destination Baie de Somme – Sortie d'immobilisations**

Suite à la révision du fichier des immobilisations de la Régie Destination Baie de Somme, il apparaît que des biens sont obsolètes et/ou hors service.

Ces biens étant totalement amortis, il ne sera constaté aucune plus ou moins value au titre de cette opération.

Il est nécessaire de procéder à la sortie de ces biens du fichier des immobilisations et d'effectuer l'ensemble des écritures de régularisation.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à la sortie des biens du fichier des immobilisations ainsi qu'à procéder à l'enregistrement des écritures comptables qui en découlent.***

**20. Tour de France - Participation au salon de Liège « village départ »** En supplément des dépenses prévues initialement d'un montant de 5 000 €TTC, le Syndicat Mixte a dû faire face à des frais de transport, d'hébergement et de restauration pour les agents en charge de la mission. Le coût réel de cette dépense s'élève 538,20 €TTC.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager la somme de 538,20 € TTC dans le cadre de la participation du Syndicat Mixte au salon à Liège «village départ » du Tour de France.***

## **21. Prise en charge des frais d'inscription à l'ordre des architectes d'Agathe Pouderoux**

Le Syndicat Mixte envisage d'inscrire à l'Ordre des Architectes Madame Agathe POUDEROUX pour lui permettre de réaliser en interne des projets soumis à permis de construire sans avoir à externaliser les missions.

Le coût des frais d'inscription à l'Ordre des Architectes s'élève à 1 220 € par an.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'inscription à l'Ordre des Architectes de Madame Agathe Pouderoux en tant qu'architecte ainsi que son adhésion à une assurance professionnelle et a autorisé le Président à prendre en charge l'ensemble des frais d'inscription.*

## **22. Vente des véhicules**

Par délibération en date du 12 juillet 2012, le Comité Syndical a autorisé le Président à vendre les véhicules du Syndicat Mixte de plus de 8 ans au plus offrant sur la base minimale de l'argus.

Le Syndicat Mixte a fait paraître des annonces et a prévu des visites les 23 et 30 novembre 2012 avant 18 heures, dates et heures limites pour remettre les offres d'achat.

Le Syndicat Mixte n'a reçu aucune offre pour les 3 véhicules GPL qui sont en très mauvais état.

Le Syndicat Mixte propose donc de prendre contact avec un ferrailleur afin de les mettre à la casse.

En ce qui concerne le véhicule Kangoo – diesel, le Syndicat Mixte a reçu une offre au prix de 1 000 €.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à la vente du véhicule Kangoo Diesel au prix de 1 000 € ainsi que de prendre contact avec un ferrailleur afin de mettre les trois véhicules GPL à la casse en raison de leur très mauvais état.*

## **23. Association Syner-Ouest – Renouvellement de l'adhésion**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité de renouveler l'adhésion du Syndicat Mixte à l'association Syner-Ouest ainsi qu'à autoriser le Président à engager la dépense relative au paiement de la cotisation 2012 d'un montant de 170 €.*

## **24. Parc du Marquenterre – Location de la Héronnière pour l'année 2012**

Depuis 2003 (date de reprise en gestion du Parc du Marquenterre), le Syndicat Mixte loue à la SCI du Domaine du Marquenterre, une héronnière qui se situe en limite des propriétés du Conservatoire du Littoral. Elle fait partie intégrante de la visite du Parc.

Le loyer de base (2003) a été fixé, d'un commun accord, à 5 000 € HT, indexé à la fréquentation du Parc sur les périodes de mars à juin, correspondant à la période de nidification des oiseaux.

Pour l'année 2012, le montant du loyer s'élève à 5 106, 67 € TTC.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager la somme de 5 106, 67 € TTC correspondant au loyer de la Héronnière à verser à la SCI du Domaine du Marquenterre au titre de l'année 2012.*

## **Service Aménagement**

### **25. Confortement des zones urbanisées du Vimeu - Mise en place d'une zone de protection de biotope au Hâble d'Ault**

Le projet de confortement des zones urbanisées du Vimeu comprenant la construction de 24 épis devant la plage de Cayeux-sur-Mer induit une zone de 14 hectares en érosion au Nord du dernier épi sur une période de 30 ans.

Les municipalités de Cayeux-sur-Mer et de Woignarue acceptent de placer des parcelles de leur territoire communal dans la zone concernée par l'arrêté de protection de biotope. Le Syndicat Mixte pourrait y inclure pour partie les parcelles H12, H182, H183, H184, H185, H186, H187, H188, H189, H190, H285, H357, H358, H359, H360, H361, H362, H364, H367, H327, H363, H370, H461, H467, H468, H469, H471, H473, H475, H477, H479, H481, H483, H485, H487, H489, H492, H510, H512, H514, H516, H518, H543, ce qui permettrait de disposer d'une zone de protection de biotope de 43,35 hectares.

Le Syndicat Mixte sera le gestionnaire de cette zone.

*Monsieur LOTTIN indique qu'il faut faire attention à la rédaction définitive de l'arrêté de Biotope.*

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à l'intégration des parcelles situées au Hâble d'Ault dans la zone de protection de biotope ainsi qu'à solliciter Monsieur le Préfet de Région afin de lui soumettre pour avis, le projet d'Arrêté de Protection de Biotope.***

## **26. Opération d'aménagement d'ensemble frange Nord de Quend-Plage – Constitution d'une réserve foncière**

Par délibération en date du 16 septembre 2010, le Comité Syndical a délibéré favorablement sur la réalisation d'un programme d'aménagement global de la frange nord de Quend-Plage et la reconquête de l'îlot « Les Cygnes- La Renaissance ».

Ce projet, en cours d'étude, a l'ambition de lutter contre l'insalubrité actuelle de la résidence « La Renaissance » et de favoriser une politique locale de l'habitat répondant aux besoins des travailleurs saisonniers. Cette opération d'aménagement d'ensemble veillera également à promouvoir une gestion des flux raisonnée avec la création de liaisons douces et d'espaces publics paysagers adaptés dans le cadre du Grand Site Baie de Somme.

Le Conseil général de la Somme a plafonné et conditionné sa participation financière dans les projets d'acquisitions foncières à hauteur de 50%, à condition que les communes littorales contribuent à un apport financier à hauteur de 50 %.

Le Syndicat Mixte a engagé une recherche de financement auprès du Conseil général de la Somme et de la commune de Quend afin de financer ces différentes acquisitions.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le principe de cette constitution de réserve foncière, sous réserve de l'obtention des financements auprès de la Commune de Quend (à hauteur de 50% pour une première tranche de 124 550 € HT) et du Conseil général de la Somme (à hauteur de 50 % pour une première tranche de 124 550 € HT), et a autorisé le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires pour les prochaines années (2014/2015).***

## **27. ZAC du ROYON – Secteur ZB de Quend – Projet d'extension de Belle Dune – proposition d'études préalables**

Par délibération en date du 31 janvier 2012, le Comité Syndical a approuvé le principe de l'établissement d'un protocole reprenant les modalités de coopération entre le Syndicat Mixte et Pierre & Vacances, ainsi que les conditions de mise en œuvre et de règlement des frais des études préalables.

Le Comité Syndical a également approuvé le principe :

- de l'engagement d'une procédure de modification du PAZ de la ZAC du Royon,
- du lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre afférant aux modifications du parcours de golf,
- du dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement,
- du dépôt d'un permis d'aménager pour la modification du parcours du golf.

*Monsieur MANABLE rappelle qu'il a reçu les responsables de Pierre et Vacances et qu'il attend le diagnostic final sur l'Aquaclub pour négocier avec eux.*

*Monsieur BAILLET souhaite être tenu informé des décisions qui seront prises.*

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité d'autoriser le Président :***

- *à solliciter l'avis du Service des Domaines,*
  - *à solliciter l'avis des communes de Quend, Fort-Mahon et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Quend Fort-Mahon,*
  - *à donner à Pierre et Vacances l'accès au site pour la réalisation des études nécessaires au montage du dossier de permis de construire,*
  - *ainsi qu'à lancer les démarches préalables incombant au Syndicat Mixte :*
    - o *Constitution et dépôt d'un dossier de modification du PAZ de la ZAC,*
    - o *Constitution et dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de défrichement,*
- et engager les dépenses correspondantes.*

## **Service Environnement**

### **28. Proposition d'adhésion des 8 communes membres de l'Opération Grand Site**

Par délibération en date du 5 novembre 2010, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer la convention cadre Grand Site Baie de Somme.

Le périmètre du Grand Site Baie de Somme regroupe 17 communes adhérentes au Syndicat Mixte (Ault, Boismont, Cayeux-sur-Mer, Estreboeuf, Favières, Fort-Mahon Plage, Lanchères, Le Crotoy, Noyelles-sur-Mer, Pendé, Ponthoile, Quend, Saigneville, Saint-Quentin-en-Tourmont, Saint-Quentin Lamotte Croix-au-Bailly, Saint-Valery-sur-Somme, Woignarue) et les 8 communes non adhérentes situées en périphérie de la Baie de Somme (Arry, Bernay-en-Ponthieu, Forest-Montiers, Port-le-Grand, Rue, Sailly-Flibeaucourt, Vercourt, Villers-sur-Authie).

Le périmètre du Grand Site a été élargi afin de prendre en compte l'histoire et l'identité du site tout en assurant un développement économique et social équilibré.

Aujourd'hui, il semble opportun de proposer aux communes non adhérentes, si elles le souhaitent, d'être membres du Syndicat Mixte.

Les modalités d'adhésion ainsi que le montant de la participation financière de chacune des communes sont à étudier.

*Messieurs MAQUET et WADOUX demandent si l'intégration de ces communes entraînera une participation financière de ces dernières.*

*Le Président indique que ce sera le cas.*

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de donner mandat au Président afin d'engager des négociations avec les 8 communes non adhérentes en vue de leur proposer de devenir membres du Syndicat Mixte.***

### **29. Poursuite de l'animation des sites Natura 2000**

Le Syndicat Mixte bénéficie des aides financières de l'Etat et de l'Europe pour mettre en œuvre la politique Natura 2000 sur la Côte Picarde. Il envisage de poursuivre l'animation des sites Natura 2000 en 2013.

Les principaux axes à développer en 2013 sont les suivants :

- la poursuite de l'information aux communes et la recherche de la contractualisation sur les marais communaux,

- la poursuite du montage des dossiers de demandes d'aides pour les contrats Natura 2000 et le suivi des contrats en cours,
- l'articulation avec le site "Ramsar".

Le montant total des dépenses prévisionnelles pour l'année 2013 s'élève à 34 000 €. Il comprend principalement des frais de personnel. L'Etat (Ministère de l'Environnement) et l'Union Européenne (FEADER) attribueront au Syndicat Mixte, une aide publique à hauteur de 100 %.

*Monsieur WADOUX demande si les dossiers vont être relancés.*

*Le Président répond qu'il n'y aura pas d'évolution en 2013 car il n'y a pas d'enveloppe financière.*

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider la poursuite de l'animation des sites Natura 2000 et a autorisé le Président à signer les différents documents s'y rapportant.***

### **30. Rapport d'information - Projet Interreg**

Dans le cadre du plan national d'actions pour les zones humides, l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA) et le Ministère de l'Écologie ont signé en 2011, une convention pour le développement de l'agriculture en zones humides.

Cette convention a pour objectif de développer des projets qui répondent à des problématiques locales et visent à développer une agriculture économiquement viable et adaptée aux zones humides.

Le site de la Plaine Maritime Picarde a été retenu le 10 octobre 2012, comme site pilote.

Ce projet, qui va durer jusqu'à mi 2015, mené en lien avec la Chambre d'Agriculture, vise à assurer le maintien de la biodiversité ainsi que celui d'une agriculture durable au sein des zones humides.

Ce projet, d'un montant de 125 000 € pour le Syndicat Mixte sera financé à hauteur de :

- 50% dans le cadre du projet Interreg IV " WOW" : Value of Working Wetlands,
- 30 % par l'Agence de l'Eau Artois Picardie dans le cadre de son 10ème programme,
- 20% par le Conseil général de la Somme (Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles).

Le premier Comité de Pilotage, sous l'égide de la Chambre d'Agriculture, devrait se tenir le 10 décembre 2012.

***Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.***

### **31. Maison des Marais – Travaux d'aménagements paysagers et de valorisation pédagogique**

Depuis 2011, le Syndicat Mixte Baie de Somme s'est vu confier par bail emphytéotique la gestion et le développement éco touristique du site la Maison des Marais à Longpré-les-Corps-Saints.

Son positionnement comme pôle d'accueil permettant d'encadrer la découverte des espaces naturels par un large public et sa mise en réseau avec les initiatives existantes sur ce territoire s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Grand Projet Vallée de Somme.

En 2011, une mission de maîtrise d'oeuvre portant sur la valorisation des espaces proches de la Maison des Marais a été engagée.

La première tranche de travaux est estimée à 150 000 € HT. Elle comprend :

- le traitement de la voie d'accès, de l'aire de stationnement et de la signalétique d'accueil sur le site,
- la restructuration des espaces naturels et de l'accès à la Maison des Marais,

- la mise en œuvre d'un circuit pédagogique à toute proximité de la Maison des Marais, constituant un support d'interprétation à destination du tout public,
- des actions de restauration de milieux (profilage doux des pentes de certaines berges, etc...).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :  
La dépense sera à inscrire au Budget 2013 du Syndicat Mixte.

<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	<b>%</b>	<b>Montant en euros (Hors Taxes)</b>
Maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte Baie de Somme (dotation d'investissement 2013 du Conseil général de la Somme)	30%	45 000 €
Communauté de Communes de la Région d'Hallencourt	30 %	45 000 €
FEADER	25%	37 500 €
Agence de l'Eau	15%	22 500 €
<b>TOTAL :</b>	<b>100 %</b>	<b>150 000 € HT</b>

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement relatif aux travaux d'aménagements paysagers et de valorisation pédagogique de la Maison des Marais et a autorisé le Président à engager les demandes d'autorisations administratives correspondantes ainsi qu'à solliciter les différents partenaires financiers pour la réalisation de la tranche I des travaux.*

### **32. Opération Grand Site Baie de Somme – Signalétique territoriale – modification du plan de financement**

Par délibération en date du 11 mai 2012, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement relatif au projet de signalétique territoriale du Grand Site et d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers pour engager un marché de conception et de fabrication des supports de communication alors estimé à 60 000 € HT.

La définition d'actions complémentaires en faveur de l'appropriation sur le territoire du Grand Site a donné lieu à un ajustement du montant estimatif de ce projet. Celui-ci a été revu à hauteur de 40 000 € HT.

Le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	<b>%</b>	<b>Montant en euros (Hors taxes)</b>
Maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte Baie de Somme (dotation d'investissement 2012 Conseil général de la Somme)	30	12 000 €
Etat (OGS)	40	16 000 €
FEADER	30	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>40 000 €</b>

*Monsieur LETOCART indique que certains panneaux publicitaires ont été installés sans autorisation et qu'ils doivent être retirés.*

*Le Président répond qu'il en est conscient et que le Département doit s'en préoccuper.*

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement relatif à la signalétique territoriale du Grand Site et a autorisé le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès des différents partenaires financiers.*

## **Service Ressources Humaines**

### **33. Gestion du personnel**

#### 33/1 – Information - Signature d'un protocole transactionnel

Par délibération en date du 29 octobre 2012, le Comité Syndical a autorisé le Président à mandater le Cabinet Ernst & Young afin de défendre les intérêts du Syndicat Mixte dans le cadre de l'assignation de la collectivité devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Le Cabinet Ernst & Young a pris contact avec l'avocat de Monsieur Dominique BERJOT, ancien Directeur Général du Syndicat Mixte, afin d'engager des négociations avec celui-ci.

Un protocole transactionnel a été signé.

*Monsieur MAQUET interroge le Président sur ce dossier. Le Président lit le contenu du protocole d'accord en séance.*

***Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.***

#### 33/2 - Modification du tableau des effectifs

Les modifications suivantes sont apportées au tableau des effectifs :

- suite à la signature du protocole transactionnel avec l'agent occupant précédemment les fonctions de Directeur Général des Services, je vous propose de supprimer le poste d'administrateur hors classe,
- suite à la demande de mutation d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe exerçant ses fonctions au secrétariat, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012, je vous propose de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,
- étant donné que certains postes vacants ne seront pas pourvus, je vous propose de supprimer 2 postes d'adjoint technique, 2 postes d'attaché, 2 postes d'ingénieur, 1 poste de contrat d'apprentissage en alternance et 1 poste de contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à supprimer les postes au tableau des effectifs et a approuvé la modification de ce tableau.

#### 33/3 - Service civique

Le Syndicat Mixte a la possibilité d'embaucher des agents (de 16 à 25 ans) en contrat de service civique pour les missions environnementales suivantes : accueil, suivi et gestion des milieux naturels.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour les demandes d'agrément au titre du volontariat de service civique.***

#### 33/4 - Gestionnaire de stocks polyvalent au Cap Hornu : Hôtel\*\*\* & Restaurant

Ce salarié est actuellement en contrat à durée déterminée, il a assuré la gestion des stocks au Cap Hornu : Hôtel\*\*\* & Restaurant durant la saison.

Les missions assurées par ce salarié étant permanentes, le Syndicat Mixte envisage d'embaucher ce salarié en contrat à durée indéterminée (35 H) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et de lui confier des missions de gestion durant la saison (60 %) et des missions de veilleur de nuit en basse saison (40 %) du temps de travail.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un contrat à durée indéterminée avec ce salarié, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.***

33/5 - Hôtesse d'accueil à l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme

Suite à la rupture conventionnelle qui a été signée avec l'Hôtesse d'Accueil de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme en date du 28 septembre 2012 pour un départ effectif au 16 novembre 2012, le Syndicat Mixte envisage d'embaucher cette salariée déjà en poste en contrat à durée déterminée qui assurait le remplacement de la titulaire.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un contrat à durée indéterminée avec cette salariée.***

33/6 - Peintre au service technique à l'Aquaclub

Au vu des missions d'encadrement assuré par cet agent, ce dernier entre dans la catégorie des agents de maîtrise.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de travail à durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ce dernier prendra en compte son changement de catégorie en tant qu'agent de maîtrise, mais ne comportera aucune incidence financière.***

#### **34. Destination Baie de Somme – Applications tarifaires 2012 et 2013**

##### **1 - Refacturation des prestations de restauration du Restaurant du Cap Hornu au Syndicat Mixte :**

Par le passé, ces prestations ne faisaient pas systématiquement l'objet de facturations. Dans un souci de transparence et de sincérité des relations entre la Régie Destination Baie de Somme et le Budget du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, je vous propose de refacturer l'ensemble des prestations de restauration sur la base du prix coûtant des matières et marchandises fournies.

##### **2 – Vente de billets aux communes adhérentes au Syndicat Mixte et à celles appartenant au périmètre du Grand Site :**

Lors de sa séance en date du 12 juillet 2012, le Comité Syndical a décidé de reconduire la possibilité de vendre des entrées à un tarif préférentiel aux 18 communes adhérentes au Syndicat Mixte et aux 8 communes supplémentaires faisant partie du périmètre du Grand Site. Pour des questions pratiques, je vous propose que la Régie Destination Baie de Somme édite des contremarques échangeables en billetterie qui seront valables sur l'année civile 2013.

La facturation de ces entrées sur la base du tarif préférentiel voté se fera en une seule fois en fin d'année 2013 sur la base des billets échangés en billetterie.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver ces modifications tarifaires.***

#### **Questions Diverses**

*Monsieur WADOUX interroge le Président sur la piste cyclable au niveau de Saint-Firmin-les-Crotoy. Thierry BIZET répond sous couvert de Monsieur le Président que le tracé doit être redéfini en 2013.*